

## LABELLISATION DES ECOLES DE RAID Critères 2024

### ❖ LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION JEUNE

Madame, Monsieur,


La commission jeunes de la F.F.TRI. et moi-même avons le plaisir de porter à votre connaissance le cahier des charges de la campagne de labellisation des Écoles de raid pour la saison 2024. Cette labellisation, outre le fait de valoriser l'engagement de nos clubs pour la pratique jeune, se veut aussi et surtout un véritable outil pour les aider à se structurer autour de leur école de raid. Elle permet également aux clubs labellisés de pouvoir bénéficier du crédit de formation mis en place par la fédération avec une enveloppe qui s'élèvera une fois de plus à plus de 50000€ cette année (école de triathlon et école de raid). Le crédit formation 2024 est mobilisable en fonction du niveau de label 2023 sur les formations de l'année en cours avec obtention du diplôme en 2024, les montants restent inchangés par rapport à l'an dernier :

- Clubs labellisés 1 étoile : crédit formation d'une valeur de 200€
- Clubs labellisés 2 étoiles : crédit formation d'une valeur de 400€
- Clubs labellisés 3 étoiles : crédit formation d'une valeur de 700€

Cette année la demande de labellisation se fera directement sur *espacetri* (compte club : onglet École de raid). Pour vous aider dans vos démarches, vous trouverez une notice explicative de chaque critère directement sur *l'Espacetri* pendant le remplissage de votre dossier. La saisie sera possible à partir du 1er avril. Au niveau des critères 2024, des changements sont à noter afin de toujours mieux répondre à la réalité du terrain pour nos clubs. Ces changements sont surlignés en rouge et repris sur la page suivante.

Si vous avez des demandes particulières concernant la labellisation raid, n'hésitez pas à contacter votre conseiller technique de ligue ou Claire Grossoeuvre ([cgrossoeuvre@fftri.com](mailto:cgrossoeuvre@fftri.com)), CTN en charge de la pratique Raid. A ce propos, je vous conseille également de formuler vos questions ou demandes au plus tôt, sans attendre l'échéance du 31 août. L'expérience nous ayant montré que, bien souvent, les éventuels problèmes ou litiges peuvent être réglés assez facilement en étant pris en charge à temps.

Je vous remercie pour votre engagement sur la pratique jeune au sein de votre club, et vous souhaite une belle saison sportive.



Jérôme Paris  
Président de la commission Jeune

## ❖ **NOUVEAUTÉ 2024**

*Les nouveautés sont surlignées en rouge dans le document et reprises sur cette page.*

### **1. Participation obligatoire à une réunion d'information "Prévention des publics" :**

Afin de faire des Ecoles de Triathlon et de raid des relais et des sources d'information dans le domaine de la prévention des publics, l'octroi de la labellisation 2025 sera conditionné à la participation du club à une réunion d'information sur la thématique. Cette réunion, organisée en visioconférence et animée par la FFTRI, traitera des obligations légales sportives et des différents canaux de signalement existant à ce jour.

Pour que ce critère soit validé, le représentant légal de l'association (président.e du club) ainsi que la personne ayant les fonctions de responsable technique doivent tous les deux assister à l'une des réunions suivantes :

- le 28 mars 2024 (19h à 20h) : <https://us02web.zoom.us/j/86877094216>
- le 2 mai 2024 (19h à 20h) : <https://us02web.zoom.us/j/84480308853>

Un questionnaire de vérification des présences sera envoyé aux participants de ces réunions.

### **2. Equipe pédagogique**

La fonction d'éducateur sportif est incompatible avec certaines condamnations et interdictions administratives d'exercer. Pour répondre à cette "obligation d'honorabilité", toutes personnes ayant une fonction d'encadrement, bénévole ou rémunérée, diplômée ou non, doit se déclarer via son compte Espace tri 2.0, à la prise de licence ou à tout moment. Cette démarche réglementaire concourt à la protection de nos licenciés et représente un gage de confiance. **Ainsi, comme l'année dernière, seuls les éducateurs ayant effectué cette déclaration pourront être pris en compte dans la labellisation.**

Le nombre de points et les qualifications des encadrants pouvant rapporter des points ont changé. Se reporter au paragraphe correspondant.

### **3. Jeunes**

La nouvelle licence 4-6 ans a été intégrée dans le décompte du nombre de licenciés jeunes. La proportion de féminines rapportent désormais des points supplémentaires.

### **4. Vie Sportive**

Pour rappel : l'organisation d'une épreuve est un critère obligatoire.

Le nombre de points attribués pour l'organisation de manifestation a été revu à la hausse ainsi que celui pour la participation au championnat de France. Un bonus supplémentaire est accordé pour les clubs organisant le championnat de France jeune ou un championnat régional. Le ratio entre le nombre de jeunes participants au championnat de France par rapport au nombre de jeunes licenciés total dans le club peut également rapporter un bonus.

## ❖ CRITÈRES DE LABELLISATION

La labellisation s'organise autour de 6 critères :

1. Structuration de l'école de triathlon ;
2. Equipe pédagogique ;
3. Jeunes (*correspondant aux effectifs*);
4. Vie sportive ;
5. Démarche d'enseignement.

Ces critères font l'objet d'une validation par le Conseiller Technique de Ligue (CTL) ainsi que le Conseiller Technique National en charge du dossier.

### 1. Structuration de l'école de raid

Les informations demandées via le questionnaire donnent un premier aperçu de l'organisation de l'école de raid. Les créneaux d'entraînements sont obligatoires. Pour être labellisable, l'école doit proposer :

- à minima 1 créneau d'entraînement par semaine en période scolaire (précisez l'activité(s) trail, vtt,...).
- des créneaux ponctuels pour 2 des 3 activités suivantes : course d'orientation, activités de pagaies, activités cordes.

Basé sur du déclaratif, cet item n'attribue plus de points. Néanmoins il doit obligatoirement être renseigné par le club.

- Les justificatifs de l'organisation du planning sportif devront être téléversés sur espace tri.

### 2. Equipe pédagogique

Les informations demandées via le questionnaire visent à identifier l'ensemble des éducateurs et des éducatrices intervenant au sein de l'école de triathlon. En fonction du niveau de qualification et de la nature de l'intervention (bénévole ou rémunérée), l'éducateur ou l'éducatrice apportera un certain nombre de points à sa structure. Les grilles de points sont disponibles à la page suivante. **Le nombre de cadres valorisés pour les clubs de 16 jeunes ou moins est de 2, ensuite il sera limité par le ratio : 1 cadre/8 licenciés catégories jeune supplémentaire** arrondi à l'entier le plus proche.

Pour qu'un intervenant bénévole soit pris en compte, celui-ci doit être licencié dans le club où il intervient. Une seule dérogation sera accordée par club : un seul intervenant bénévole licencié dans un autre club affilié à la FFTRI pourra être comptabilisé.

- ⚠ Les bénévoles en formation ne pourront pas être comptabilisés.

La fonction d'éducateur sportif est incompatible avec certaines condamnations et interdictions administratives d'exercer. Pour répondre à cette "obligation d'honorabilité", toutes personnes ayant une fonction d'encadrement, bénévole ou rémunérée, diplômée ou non, doit se déclarer via son compte Espace tri 2.0, à la prise de licence ou à tout moment. Cette démarche réglementaire concourt à la protection de nos licenciés et représente un gage de confiance. Ainsi, seuls les éducateurs ayant effectué cette déclaration pourront être pris en compte dans la labellisation.

Pour les clubs professionnalisés, un document attestant l'embauche et le nombre d'heures du/des salarié(s) devra être téléversé (ex : fiche de paie avec l'accord du salarié, attestation d'embauche).

GRILLE DE POINTS INTERVENTIONS BÉNÉVOLES	
DIPLÔMES	POINTS
Assistant fédéral, BF1	5 pts
BF2 non spécialiste raid / BF5	10 pts
BF4 non spécialiste raid à partir de 2023 / BF3 avant 2023	15 pts
Initiateur Raid F.F.TRI./BF2 spécialité raid	20 pts
Moniteur Raid F.F.TRI./BF3 spécialité raid	25 pts
Animateur Triathlon* ou Entraîneur Triathlon** encadrant bénévolement	25 pts

\*Animateur triathlon : BEES – AN – WP – NS – P + CC Triathlon et disciplines enchaînées / BPJEPS AAN – AA + CC Triathlon et disciplines enchaînées / DEJEPS NC – WP – NS – P + CC Triathlon et disciplines enchaînées / BEESAN + BF4 Triathlon obtenu avant août 2022 / BPJEPS AAN + BF4 Triathlon obtenu avant août 2022 ou UCC Triathlon / BPJEPS APT + BF4 Triathlon obtenu avant août 2022 ou UCC Triathlon / BPJEPS AC + BF4 Triathlon obtenu avant août 2022 ou UCC Triathlon

\*\*Entraîneur triathlon : DEJEPS, Spécialité perfectionnement sportif, mention Triathlon et disciplines enchaînées / Licence STAPS “ Entraînement Sportif ” spécialité Triathlon / BF4 obtenu avant août 2007 assorti du tronc commun du BEES

GRILLE DE POINTS INTERVENTIONS PROFESSIONNELLES			
DIPLÔMES	PRESTATAIRE EXTÉRIEUR	SALARIÉ PAR LE CLUB	
	minimum 5h/semaine	Temps partiel jusqu'à mi-temps inclus	Supérieur à mi-temps
Diplômes spécifiques permettant l'encadrement contre rémunération en canoë-kayak, course d'orientation, spéléologie ou canyon, GHM, APT	5 points	10 points	15 points

CRITÈRES DE BONIFICATION : Si le ratio éducatrices/éducateurs > ou = à 30% alors 10 points bonus

### 3. Jeunes

Les données relatives à ce critère sont directement issues de l'Espace tri 2.0. Les points attribués viennent valoriser un public cible et la dynamique de groupe au sein du club.

Le nombre minimum de jeunes pour pouvoir prétendre à une labellisation est fixé à 10.

Le public jeune s'étend de la catégorie "éveil" (4-6 ans) à la catégorie junior.

GRILLE DE POINTS	
10 jeunes minimum	10 pts
1 licencié.e jeune au delà des 10 premiers	1 pt
CRITÈRES DE BONIFICATION	
Nombre de éveil (4-6 ans) à pupilles > ou = 40%	10 pts
% de féminines > ou = 40%	10 pts

#### 4. Vie sportive

Les données relatives à ce critère sont partiellement extraites de l'Espace tri 2.0. Les points attribués témoignent du dynamisme associatif, de l'accompagnement du jeune raideur dans sa pratique (découverte, loisir, compétitive) et de l'implication du club vis-à-vis des dispositifs fédéraux dédiés aux jeunes.

Pour la partie « organisation », le club renseigne les informations concernant les épreuves organisées durant la saison sportive. La période retenue court du **1<sup>er</sup> septembre au 31 août**. Pour rappel, l'organisation d'une épreuve jeune est obligatoire. Chaque épreuve supplémentaire peut rapporter des points, dans la limite de 2 épreuves supplémentaires maximum.

**Cas Particuliers :** Les organisateurs des championnats de France Jeunes de raid bénéficieront de 40 pts de bonification. Les organisateurs de championnats régionaux jeunes de raid bénéficieront de 20 points de bonification.

Pour les points des championnats régionaux jeunes, ils seront ajoutés manuellement, à la demande des organisateurs avec attestation de la ligue correspondante pour les championnats régionaux. Toute demande devra être envoyée à Claire Grosseoeuvre [cgrosseoeuvre@fftri.com](mailto:cgrosseoeuvre@fftri.com) avant la date limite de fin de demande de labellisation.

GRILLE DE POINTS	
ORGANISATION EPREUVES	POINTS
Epreuve jeune Raid / Animathlon raid (dont une obligatoire)	20pts (60 maximum)
Épreuve support des championnats de France jeune de raid	+40pts
Épreuve support d'un championnat régional jeune de raid	+20pts
PARTICIPATIONS ÉPREUVES NATIONALES JEUNES	
1 participation au CF de Raid/jeune	4 pts
CRITÈRES DE BONIFICATION	
Taux de participation au CF Raid jeune > ou = 60% du nombre de licenciés jeunes du club	10 pts

Une épreuve jeune est :

- une épreuve exclusivement réservée aux jeunes
- un départ et un classement différenciés sur une course ouverte aux adultes respectant les temps prévus pour les catégories jeunes concernées.

## ❖ NIVEAU DE LABELLISATION

Le dispositif s'organise autour de 3 niveaux de labellisation

En fonction du total de nombre de points récoltés à l'issue de la demande de labellisation le club se verra attribuer un nombre d'étoiles selon la répartition suivante :

1ère étoile	2ème étoile	3ème étoile
100 points	200 points	450 points

## ❖ CALENDRIER DE LABELLISATION

	Ouverture <small>(système)</small>	Fermeture
Saison sportive	1 <sup>er</sup> janvier	31 décembre
Période de prise en compte des épreuves	1 <sup>er</sup> septembre n-1	31 août
Période de saisie et d'enregistrement des données	1 <sup>er</sup> avril	31 août (fermeture accès clubs)
Période de régulation pour les CTL	1 <sup>er</sup> septembre	15 septembre (fermeture accès CTL)
Période de labellisation (DTN et mission jeunes)	<b>15 septembre</b>	<b>30 septembre</b>

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter  **votre conseiller technique de ligue** ; la référente nationale étant Caire Grossoeuvre (CTN) : [cgrossoeuvre@fftri.com](mailto:cgrossoeuvre@fftri.com)